



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JANVIER 2017**

Numéro

DEL 2017.01.25/009

Le **mercredi 25 janvier 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 4

**Objet : POSE DE CAMERAS
AUX ABORDS DE
BÂTIMENTS MUNICIPAUX -
DEMANDES DE
SUBVENTIONS.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 18/01/2017

Affichage : 18/01/2017

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard.
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno donne pouvoir à MUHLACH Catherine.
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages
exprimés : 32**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles,
KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno,
BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

En 2015 et 2016, la commune a installé 3 dispositifs indépendants de vidéoprotection afin de réagir face à plusieurs actes de vandalisme.

Ces 3 dispositifs concernent la passerelle du Prorel, le centre Lepoire et les bornes d'accès à la vieille ville, côté Porte Dauphine.

De nouvelles dégradations et actes malveillants (dont 2 départs de feux) ont eu lieu en 2016 en différents lieux de la commune : bâtiment des Cordeliers, parc 1326, gymnase des Garcins, gymnase Chancel, escalator du pied du Prorel, ancienne école du Prorel, centre Lepoire, local de vente des TUB à Central Parc, parc Chanoine Motte, école Oronce Fine et école de Pont de Cervières, services techniques.

Le montant total des réparations effectuées suite à ces dégradations s'élève à 40 000€TTC.

Ce montant ne tient pas compte du coût potentiel de remplacement du sol sportif du gymnase des Garcins qui a été inondé volontairement l'été dernier. Si les déformations en cours se poursuivent, ces travaux seront nécessaires pour un montant estimé à 90 000 € TTC.

Dans un double objectif de prévention et de protection de nos bâtiments, il est envisagé de poser des caméras aux abords des bâtiments municipaux ayant fait l'objet de dégradations.

Chaque site sera autonome avec un stockeur et un moniteur dédiés pour visualiser les images. Des procédures internes aux services municipaux ont été rédigées en 2016 pour limiter le nombre d'agents habilités à visualiser les images.

Estimation :

Les montants d'acquisition du matériel et de pose sont estimés à 35 000 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État FIPD (40%)	14 000 € HT
Région (20%)	7 000 € HT
Autofinancement (40%)	14 000 € HT
Total	35 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125009-DE
Regu le 31/01/2017

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 2 (DAERDEN Francine, MILLET Thibault)

ABSTENTION : 3 (BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Éric)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

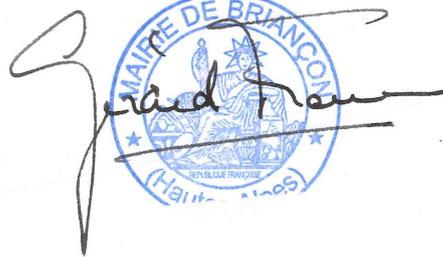
PUBLIÉ LE **31 JAN. 2017**

TRANSMIS LE **31 JAN. 2017**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125009-DE
Regu le 31/01/2017

Blank lined area for document content.